Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 3 juin 2021

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël Mme CHIRAT - Josette Mme HECQ Sylvie - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine - M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angélina –– M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
M. BOITEAU Jean (pouvoir à M. MARCHAIS Jérôme)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à Mme LE POTTIER Sonia)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant

1. **CCSL –** Ecole de musique - convention
2. **Décisions budgétaires –** Admissions en non-valeur
3. **Subvention –** Conseil Régional **–** Fonds de soutien à l'équipement des polices municipales
4. **Subvention -** Conseil Régional – Fonds de soutien à l'équipement de la vidéo-protection
5. **Subvention** – Amendes de police au titre de 2020 – Autorisation de déposer un dossier
6. **Décisions budgétaires** – Budget principal "Ville" et budget annexe Espace Culturel - Décisions modificatives n° 1
7. **Acquisition –** 39 rue St Christophe – Consorts COSSARD
8. **Espace France Services** – Convention avec la MSA – Mise à disposition de locaux
9. **Echange -** La Chalousière - EARL PETITEAU – Résultat de l'enquête publique
10. **Cession -** La Tournerie - M. et Mme BROGNIART – Résultat de l'enquête publique
11. **Cession -** La Massonnière - M. PENARD – Résultat de l'enquête publique
12. **Cession -** Rue de Bazoges - - M. GAVALAND Paul – Mise à enquête publique
13. **Enquête publique** – SAS Ferme éolienne du Haut Vignoble – Avis du conseil municipal
14. **Le Champilambart -** Saisons culturelles – Grille tarifaire
15. **Le Champilambart -** Saisons culturelles – Formules d'abonnements
16. **Tarifs** –- Ecole de musique – Impact COVID 19 – Facturation pour le 3ème trimestre 2021
17. **Le Champilambart** –- Projet de tiers lieu – Recrutement d'un Volontariat Territorial en Administration (VTA)
18. **Tarifs des services publics** – Restaurant Scolaire – Tarifs 2021/2022
19. **Règlement intérieur** – Restaurant Scolaire Municipal Paul Eluard – Validation du règlement intérieur
20. **Délégation de service public -** IFAC Ouest - Tarifs 2021/2022
21. **Délégation de service public** – IFAC – Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac
22. **Foire et marché** – Marché de Vallet – Avis sur la dérogation à la règle du repos dominical
23. **Ressources Humaines -** Temps de travail **–** Application de la durée légale du travail de 1 607 h.
24. **Ressources Humaines** - Indemnité de fonction – Extension au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale

25. **Ressources Humaines** - Modification du tableau des effectifs – Création de postes
26. **Convention-** CDG 44 **-** Mission inspection hygiène et sécurité au travail – Convention
27. **Conseil des Sages** –- Nomination des membres – Information
28. **Jury d'Assises 2022 –** Tirage au sort

Approbation des procès-verbaux des 25 mars et 15 avril 2021

Les procès-verbaux des 25 mars et 15 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Décision 13-04-2021 du 21 avril 2021

OBJET : Fourniture et pose d'un abri/préau couvert à l'école Paul Eluard près du restaurant scolaire

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture et la pose d'un abri/préau couvert à l'école Paul Eluard près du restaurant scolaire avec la Sté DALO de GALLARDON (28) pour un montant de 8 916.84 € HT

Décision 14-04-2021 du 29 avril 2021

OBJET : Aménagement liaison cyclable et piétonne à la Pétinière via la Pommeraie

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'aménagement d'une liaison cyclable et piétonne à la Pétinière via La pommeraie à VALLET avec la Sté CHARIER TP SUD de BOUGUENAIS (44) pour un montant de 10 700.00 € HT

Décision 15-04-2021 du 30 avril 2021

OBJET : Contribution financière pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau électrique et téléphonique aux Chaboissières

AUTORISATION de conclure et signer le devis de travaux électriques et de réseau téléphonique avec le SYDELA pour l'extension du réseau pour un montant total de travaux estimé à 4 597.58 € HT pour l'électricité et 917.70 € HT pour le téléphone.

Décision 16-05-2021 du 10 mai 2021

OBJET : Acquisition d'un micro-tracteur neuf

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'acquisition d'un micro-tracteur neuf avec la Sté EQUIP JARDIN ATLANTIC pour un montant de 34 970.00 € HT

INTERCOMMUNALITE

1 – CCSL
Ecole de musique
Convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique à la communauté de communes de Sèvre et Loire d'une durée de 30 ans telle que jointe en annexe *(la signature étant conditionnée à la déduction des frais de fonctionnement du bâtiment lors du transfert des charges proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)).*

DE FIXER le coût annuel de la mise à disposition à 44 000 € à la charge de la CCSL,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention précitée, ses éventuels avenants et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

AFFAIRES FINANCIERES

2 – Décisions budgétaires
Admissions en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADMETTRE en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2021, les titres de recettes tels qu'indiqués sur la liste n°4851960515 ci-jointe pour un montant de 1 649.82 € (mille-six-cent-quarante-neufs euros et quatre-vingt-deux cents) et la créance éteinte pour un montant de 193.80 € (cent-quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt cents).

3 – Subvention
Conseil Régional
Fonds de soutien à l'équipement des polices municipales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix "pour" et 3 abstentions (MM FAVREAU S. – GAULTHIER M. – BUZONIE L.) :

D'APPROUVER le projet d'acquisition de trois caméras piéton pour équiper la police municipale de Vallet,

DE SOLLICITER, auprès de la Région, une subvention au titre du « fonds de soutien à l'équipement des polices municipales » pour l'opération suivante :

- **Acquisition de trois caméras piétons :**
  - Dépenses prévisionnelles : 996 € HT
  - Subvention sollicitée : 498 €

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - Subvention
Conseil Régional
Fonds de soutien à l'équipement de la vidéoprotection

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 25 voix "pour", 2 voix "contre" (MM FAVREAU S. – GAULTHIER M.) et 2 abstentions (MM GIRARDI F. – BUZONIE L.) :

D'APPROUVER le projet d'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Vallet tel que présenté en séance,

DE SOLLICITER, auprès de la Région, une subvention au titre du « fonds de soutien à l'installation d'un système de vidéoprotection » pour l'opération suivante :

- **Installation d'un système de vidéoprotection comprenant notamment 14 caméras :**
  - Dépenses prévisionnelles : 130 292 € HT
  - Subvention sollicitée : 50 000 €

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Délimitation des zones</u>

5 - Subvention
Amendes de police au titre de l'année 2020
Autorisation de déposer un dossier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'opération suivante :

➲ **Aménagement de sécurisation – Village Les Chaboissières**
⅄ Dépense estimée : 47 540,92 € H.T.

DE S'ENGAGER à réaliser cette opération,

DE SOLLICITER l'aide financière du conseil départemental pour ce projet au titre de la répartition des amendes de police pour l'année 2020.

6 – Décisions budgétaires
Budget principal et budget annexe « espace culturel »
Décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

D'ANNULER l'affectation du résultat du budget annexe de l'espace culturel votée le 15 avril 2021,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2020 de ce budget annexe d'un montant de 1 125 000,00 € comme suit :

Art R002 Résultats de fonctionnement reporté 1 125 000 €
(section de fonctionnement)

DE REPORTER le résultat de 2020 de la section d'investissement du budget annexe de l'espace culturel d'un montant de -833 533,41 € (001)

DE PRECISER que le budget principal verse (au titre de 2020, rectifié sur 2021) une subvention de fonctionnement de 501 771.84 € pour équilibrer le budget de l'espace culturel, et une subvention d'investissement de 1 125 000 € pour aider au financement des travaux de construction de l'école de musique et de la réhabilitation du Champilambart.

D'APPROUVER les décisions modificatives n°1 du budget principal et du budget annexe de l'espace culturel telles que présentées ci-dessous pour prendre en compte ce changement de nature des subventions.

BUDGET PRINCIPAL – DM1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRE	Service Gestionnaire	ARTICLE	DEPENSES	DM1
	FIN - Service Finances	6744-subvention de fonctionnement aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	Subvention d'équilibre budget annexe espace culturel	501 771,84
Total 67 - Charges exceptionnelles				**501 771,84**
	FIN - Service Finances	023 - Virement à la section d'investissement		1 125 000,00
Total dépenses d'ordre				**1 125 000,00**
Total général				**1 626 771,84**

Recettes

CHAPITRE	Service Gestionnaire	ARTICLE	RECETTES	DM1
	FIN - Service Finances	773-Mandat annulé sur exercice antérieur	RECTIFICATION ECRITURE 2020	1 626 771,84
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				**1 626 771,84**
Total général				**1 626 771,84**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

OPERATION	Service Gestionnaire	ARTICLE	DEPENSES	DM1
	FIN - Service Finances	2041642-subvention d'équipement versée à un organisme public	Subvention d'investissement au budget annexe de l'espace culturel	1 125 000,00
Total 20 - OPERATIONS PATRIMONIALES				**1 125 000,00**
Total général				**1 125 000,00**

Recettes

OPERATION	Service Gestionnaire	ARTICLE	RECETTES	DM1
	FIN - Service Finances	021- virement de la section de fonctionnement	Virement de la section de fonctionnement	1 125 000,00
Total recettes d'ordre				**1 125 000,00**
Total général				**1 125 000,00**

BUDGET ESPACE CULTUREL – DM1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRE	Service Gestionnaire	ARTICLE	DEPENSES	DM1
	FIN - Service Finances	**673- Annulation titre sur exercice antérieur**	RECTIFICATION ECRITURE 2020	1 626 771,84
Total 67 - Charges exceptionnelles				**1 626 771,84**
Total général				**1 626 771,84**

Recettes

CHAPITRE	Service Gestionnaire	ARTICLE	RECETTES	DM1
	FIN - Service Finances	**774- Subvention exceptionnelle**	RECTIFICATION ECRITURE 2020	501 771,84
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				**501 771,84**
	FIN - Service Finances	**002- recettes fonctionnement**	Résultat de fonctionnement reporté	1 125 000,00
Total recettes d'ordre				**1 125 000,00**
Total général				**1 626 771,84**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

OPERATION/CHAPITRE	Service Gestionnaire	ARTICLE	RECETTES	DM1
	FIN - Service Finances	**1068- Excédents de fonctionnement capitalisés**	Annulation de l'affectation des résultats	-1 125 000,00
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves				**-1 125 000,00**
	FIN - Service Finances	**1314-Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables**	subvention d'équipement du budget principal	1 125 000,00
Total 13 - Subvention d'investissement				**1 125 000,00**
Total général				**0,00**

BATIMENTS

7 – Acquisition
39 rue Saint Christophe
Consorts COSSARD

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'ACQUERIR aux consorts COSSARD représentés par Me TRICHEREAU, notaire à NANTES (pour MMES FAVEL Anaïs - SADIN Vérane et M. COSSARD Yann) et Me MENGUY, notaire à STE PAZANNE, un bien immobilier situé 39 rue St Christophe, cadastré section ZS n° 294 d'une superficie de 387 m² sur lequel est implantée une maison d'habitation comprenant une cuisine, un salon séjour, chambre, WC et salle de bain au prix de 130 000 €, toutes indemnités comprises, frais en sus.

DE DIRE que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune de VALLET.

DE DIRE que Me PENARD, notaire à VALLET, représentera la commune pour cette transaction.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8 – Espace France Services
Convention avec la MSA
Mise à disposition de locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition à la MSA d'un local, situé 3 Bd Pusterle à VALLET, dans le cadre du projet France Service, consentie à titre gratuit et pour la durée des missions de France Services.

DE DIRE que les fluides ainsi que l'entretien et les réparations seront à la charge de la ville de VALLET.

DE DIRE que la ville de VALLET se réserve le droit d'utiliser l'étage de ce bâtiment en fonction des besoins.

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition et tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

URBANISME – ENVIRONNEMENT-AFFAIRES FONCIERES

9 - Echange
EARL Michel et Vincent PETITEAU, M. Michel PETITEAU
Résultat enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE DECLASSER** une partie du chemin communal "La Chalousière" du domaine public de la commune de VALLET, d'une superficie d'environ 700 m²,

➔ **DE VALIDER** l'échange, sans soulte, de terrains avec M. Michel PETITEAU aux conditions suivantes :

LA COMMUNE DE VALLET

➢ reçoit de M. Michel PETITEAU une partie des parcelles cadastrées section CD n° 267, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33 d'une superficie totale d'environ 600 m² *

➢ cède à M. Michel PETITEAU une partie du chemin communal, domaine public de la commune de VALLET, d'une superficie d'environ 700 m² *

**Les superficies exactes seront déterminées après l'établissement du document d'arpentage*

➔ **DE DIRE** que M. Michel PETITEAU s'engage à prendre à sa charge :

- L'ensemble des coûts des travaux d'aménagement du futur chemin d'accès (après validation du cahier des charges par la ville de Vallet).
- Le coût, non estimé à ce jour, des travaux annexes liés à l'arrachage de la vigne, au busage…
- Les frais, droits et honoraires - y compris du géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte d'échange correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLAN DU SITE

LA CHALOUSIERE

10 - Cession
La Tournerie – M. et Mme BROGNIART
Résultat enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de la surface destinée à la vente et de l'intégrer au domaine privé communal

➔ **DE CEDER** à M. et Mme BROGNIART, domiciliés 3 Launay de Fromenteau 44330 VALLET, une portion d'excédent communal situé dans l'emprise de l'assiette de la VC n°207 et jouxtant la parcelle cadastrée section ZD N°76 sise La Tournerie 44330 VALLET, d'une surface de 40 m²* environ.
*(*les superficies exactes seront déterminées après l'établissement du document d'arpentage).*

➔ **DE DIRE** qu'un réseau d'eau pluviale communal se trouvant sur la surface à acquérir, il conviendra de faire figurer une servitude d'accès au réseau dans l'acte de cession.

➔ **DE DIRE** que la surface acquise sera destinée à la réalisation d'une station d'assainissement autonome et devra aussi faire office de zone de stationnement pour la parcelle cadastrée section ZD N°76.

➔ **DE FIXER** le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BROGNIART.

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Cession
La Massonnière – M. PENARD
Résultat enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de la surface destinée à la vente et de l'intégrer au domaine privé communal.

➔ **DE CEDER** à M. PENARD Nicolas, domicilié 254 La Massonnière 44330 VALLET, une portion de la parcelle communale cadastrée section WK N°32, d'une surface de 200 m² environ* appartenant au domaine privé de la commune.
*(*les superficies exactes seront déterminées après l'établissement du document d'arpentage).*

➔ **DE DIRE** qu'un réseau d'eau pluviale communal se trouvant sur la surface à acquérir, il conviendra de faire figurer une servitude d'accès au réseau dans l'acte de cession.

➔ **DE FIXER** le prix à 1 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. PENARD Nicolas.

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - Cession
Rue de Bazoges – M. Paul GAVALAND
Mise à enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. GAVALAND Paul, domicilié 22 rue de Bazoges 44330 VALLET, la parcelle cadastrée section AY N°1446, d'une surface de 32 m² environ*, classée en zone UA au PLU.
(*les superficies exactes seront déterminées après l'établissement du document d'arpentage).

DE DIRE que M. GAVALAND Paul conserve un droit de sortie "piéton" sur la future ZAC St Christophe.

D'AUTORISER une sortie exclusivement piétons donnant sur la ZAC Saint Christophe.

DE FIXER le prix à 150 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. GAVALAND Paul.

DE DIRE :
- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

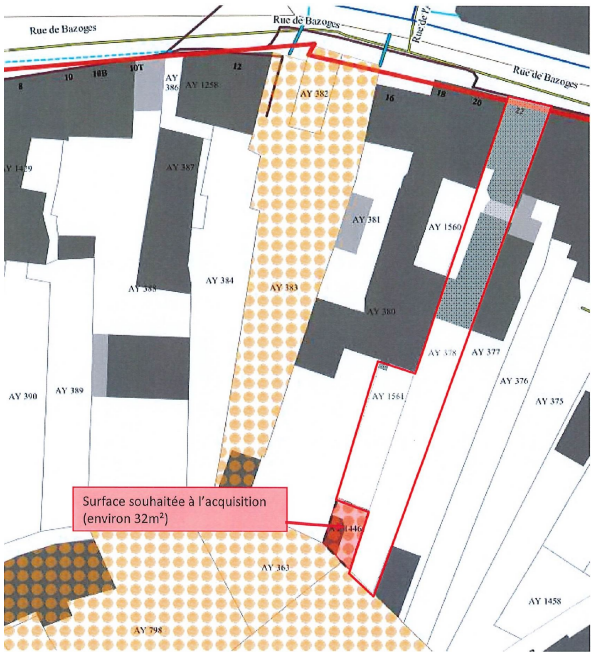

13 – Enquête publique complémentaire
SAS Ferme éolienne du Haut Vignoble
Avis du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix "pour", 1 voix "contre" (M. GAULTHIER M.) et 2 abstentions (MM FAVREAU S. – GIRARDI F.) :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par la SAS Ferme Eolienne du Haut Vignoble, dont le siège social se situe 233 rue du Faubourg Saint Martin à PARIS (75010), d'exploiter un parc éolien.

- **D'INFORMER** le commissaire enquêteur des éléments suivants : les élus regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunion publique sur la commune de Vallet et qu'il n'y ait pas eu consultation des élus depuis l'évolution du dossier. Ils demandent qu'une attention particulière soit portée à la création des réseaux sur la voirie existante.

CULTURE

14 – Le Champilambart
Saisons culturelles
Grille tarifaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPLIQUER à l'Espace Culturel le Champilambart les tarifs ci-après pour les prochaines saisons culturelles jusqu'à ce qu'ils soient éventuellement revus par le conseil municipal :

Proposition des tarifs de billetterie saison 2021/2022

Pour la saison prochaine, il est proposé de voter la grille tarifaire suivante. Dans un second temps, une fois que la programmation sera définitivement arrêtée, la commission culture attribuera une catégorie tarifaire par spectacle, en fonction de ces critères :

- Budget de la représentation
- Notoriété des artistes
- Equilibre budgétaire sur la saison

Les catégories en jaune sont les spectacles « Tête d'affiche » et en bleu les spectacles « découverte »

Catégorie	Plein tarif	Tarif réduit	Abonné *	Jeune	Jeune abonné*	Famille
1	35	33	30	20	19	100
2	32	30	27	20	19	94
3	30	28	25	20	19	90
4	27	24	22	18	17	80
5	25	23	20	18	17	76
6	22	20	18	16	15	68
7	20	18	16	16	15	64
8	18	16	13	13	12	52
9	16	14	11	11	10	44
Tarifs spéciaux						
Tête d'affiche « famille »	**Adulte : 32€ / Enfant : 28€** **Adulte abonné : 28€ / Enfant abonné : 23€**					
Cep Party 2022	**"Dimanche en fête" :** Tarif unique 8 €, tarif passeport ou abonnés champi 6 € (3 spectacles achetés sur le festival Cep Party).					
Tarifs au Quatrain	Transmis par le partenaire (réservé aux abonnés à partir de 4 spectacles)					
Tarif « J'y vais avec… »	Proposer aux abonnés de faire bénéficier à leur entourage (non abonné) du tarif abonné sur les spectacles qui ne remplissent pas (15 jours avant chaque date)					
Tarif Spectacle amateur	7€					

* Le tarif Abonné et Jeune abonné pourra être appliqué pour les personnes souhaitant un « abonnement Cep Party » (passeport 3 spectacles).

Formules d'abonnements proposées

	Nombre de spectacles choisis	Nombre de spectacles découvertes	Nombre de spectacles offerts*	Avantage
Formule « J'y vais ! »	3 ou 4	Minimum 2	0	/
Formule « J'y vais carrément ! »	5 ou 6		1	/
Formule « J'y vais à fond ! »	7 et +		1	Dégressivité du tarif abonné (-2€ sur le tarif "abonné" dès le 1er spectacle)

*Le spectacle offert est le spectacle d'ouverture de saison

15 – Le Champilambart
Saisons culturelles
Formules d'abonnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

D'APPLIQUER à l'Espace Culturel le Champilambart les formules d'abonnement pour les saisons culturelles présentées ci-dessous.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Spectacles jaunes
=
les "Têtes d'Affiches"

Spectacles bleus
=
les spectacles "découvertes"

Dès 3 spectacles, vous êtes abonné à la saison culturelle
Dès 7 spectacles, vous devenez "super abonné" à la saison culturelle

Formule "J'y vais !" =
3 ou 4 spectacles (minimum 2 "bleus")

Formule "J'y vais carrément !" =
5 ou 6 spectacles (minimum 2 "bleus")
+ le spectacle d'ouverture de saison offert

Formule "J'y vais à fond !" =
7 spectacles et +
+ le spectacle d'ouverture de saison offert
Avantage du super abonné:
Dégressivité du tarif abonné (-2€ sur le tarif "abonné" dès le 1er spectacle)

16 – Tarifs
Impact COVID 19 - Ecole de musique -
Facturation 3ème trimestre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ANNULER à hauteur de 100% la facturation du dernier trimestre (facture prévue en mai) de l'école de musique de VALLET.

DE PRECISER que la somme à percevoir pour ce dernier trimestre aurait été de 25 053,56 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17 – Le Champilambart
Projet de tiers-lieu
Volontariat Territorial en Administration

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER la mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration au sein du pôle culturel, pour la création du tiers-lieu à compter de la présente délibération. Le contrat aura une durée d'un an.

DE DIRE QUE la rémunération du VTA sera fixée sur le grade d'adjoint administratif territorial au 1er échelon, que la personne recrutée percevra le régime indemnitaire correspondant et les chèques déjeuner.

DE SOLLICITER la subvention forfaitaire de l'Etat de 15 000 € pour la mise en place d'un Volontariat Territorial en Administration.

ENFANCE JEUNESSE SPORT

18 – Tarifs des services publics
Restaurant scolaire
Tarifs 2021/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. COLAISSEAU M.) :

D'AUGMENTER de 1 **%** les tarifs du restaurant scolaire 2021/2022 à compter de la deuxième tranche de QF et à ne pas augmenter les tarifs adultes.

D'APPLIQUER les tarifs suivants pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1er septembre 2021 :

Tarifs 2021/2022 pour les élèves de maternelle et d'élémentaire déjeunant au restaurant scolaire	
TRANCHES	**Tarifs**
0 à 399.99	**1,00 €**
400 à 699.99	**2,02 €**
700 à 899.99	**2,93 €**
900 à 1099.99	**3,64 €**
1100 à 1199.99	**3,84 €**
1200 à 1399.99	**4,21 €**
1400 à 1699.99	**4,31 €**
1700 à 1999.99	**4,52 €**
Supérieur à 2000	**4,63 €**

TARIFICATION SPECIFIQUE	
Type de repas	**Tarif 2021/2022**
Adultes	6,00 €
Occasionnels	4.68 €
Enfants en protocole d'accès individualisé apportant leurs repas	Moitié du tarif du quotient familial

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application nécessaire.

19 - Règlement intérieur
Restaurant scolaire municipal Paul Eluard
Validation du règlement intérieur

Conformément à la demande du trésor public, le pôle vie scolaire ne doit plus accepter de règlement en liquide et en chèque de la part des familles.
Pour le liquide, les familles doivent aller le déposer dans des lieux agrées par le trésor public.
Pour les règlements par chèque, elles doivent directement les transmettre par voie postale au trésor public.
Cette réforme est le résultat de l'utilisation de nouveaux logiciels par le trésor public et s'applique à tous les restaurants scolaires municipaux**.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal du groupe scolaire Paul Eluard avec les modifications mentionnées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

20 – Délégation de Service Public
IFAC
Tarifs 2021/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER les nouvelles grilles tarifaires avec une augmentation de 1% par rapport aux tarifs pratiqués en 2020/2021.

DE DIRE que les nouveaux tarifs ci-après seront applicables à compter du 1er septembre 2021, pour la délégation de service public précitée de gestion des activités socio-éducatives à destination des enfants usagers de l'ensemble des accueils de VALLET Animation Ifac.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TARIFS 2021 - 2022 ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF	Tarif à la 1/2 heure Valletais	Tarif à la 1/2 heure Hors Valletais
inférieur à 400	0,33 €	0,43 €
de 400 à 699	0,55 €	0,71 €
de 700 à 899	1,07 €	1,39 €
de 900 à 1099	1,54 €	2,00 €
de 1100 à 1199	1,64 €	2,13 €
de 1200 à 1399	1,74 €	2,26 €
de 1400 à 1699	1,84 €	2,39 €
de 1700 à 1999	1,89 €	2,46 €
plus de 2000	1,99 €	2,59 €

TARIFS 2021 - 2022 ANIMATION JEUNESSE

Valletais et Hors Valletais

QF	Activité sur site (atelier, soirée,...)	Sortie tarif 1 (sortie sans prestataire)	Sortie tarif 2 (avec prestataire <10€)	Sortie tarif 3 (avec prestataire 10-20€)	Sortie tarif 4 (avec prestataire 20-30€)	Sortie tarif 5 (avec prestataire 30-40€)
inférieur à 400	0,46 €	1,17 €	2,34 €	4,70 €	7,04 €	11,74 €
de 400 à 699	0,71 €	1,77 €	3,51 €	7,04 €	10,55 €	17,59 €
de 700 à 899	0,94 €	2,34 €	4,70 €	9,38 €	14,08 €	23,46 €
de 900 à 1099	1,17 €	2,94 €	5,87 €	11,74 €	17,59 €	29,33 €
de 1100 à 1199	1,40 €	3,51 €	7,04 €	14,08 €	21,12 €	35,20 €
de 1200 à 1399	1,65 €	4,11 €	8,21 €	16,42 €	24,63 €	41,06 €
de 1400 à 1699	1,88 €	4,70 €	9,38 €	18,77 €	28,16 €	46,92 €
de 1700 à 1999	2,11 €	5,28 €	10,55 €	21,12 €	31,67 €	52,79 €
plus de 2000	2,34 €	5,87 €	11,74 €	23,46 €	35,20 €	58,66 €

Adhésion : 10,00 € **Repas (mercredi et vendredi PS) : 3,70 €** **Tournée minibus :1,00€**

TARIFS 2021 - 2022 ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS

Pour les Valletais

QF	Journée complète 7h30-18h45	1/2 Journée sans repas 7h30-11h45 ou 13h00-18h45	1/2 Journée avec repas 7h30-13h00 ou 11h45-18h45
inférieur à 400	7,36 €	3,89 €	5,89 €
de 400 à 699	9,03 €	4,82 €	7,37 €
de 700 à 899	13,96 €	7,30 €	10,26 €
de 900 à 1099	19,40 €	10,05 €	12,11 €
de 1100 à 1199	21,09 €	10,89 €	14,55 €
de 1200 à 1399	21,96 €	11,57 €	15,37 €
de 1400 à 1699	22,76 €	11,93 €	16,01 €
de 1700 à 1999	23,48 €	12,42 €	16,97 €
plus de 2000	25,25 €	13,31 €	18,06 €

Hors Valletais + 30%

QF	Journée complète 7h30-18h45	1/2 Journée sans repas 7h30-11h45 ou 13h00-18h45	1/2 Journée avec repas 7h30-13h00 ou 11h45-18h45
inférieur à 400	9,57 €	5,06 €	7,65 €
de 400 à 699	11,74 €	6,26 €	9,58 €
de 700 à 899	18,15 €	9,49 €	13,34 €
de 900 à 1099	25,22 €	13,06 €	15,74 €
de 1100 à 1199	27,42 €	14,15 €	18,92 €
de 1200 à 1399	28,54 €	15,05 €	19,98 €
de 1400 à 1699	29,58 €	15,51 €	20,81 €
de 1700 à 1999	30,53 €	16,15 €	22,06 €
plus de 2000	32,83 €	17,31 €	23,48 €

TARIFS 2021 - 2022 ALSH VACANCES

Pour les Valletais

QF	Journée complète 8h00-18h30	1/2 Journée sans repas 8h00-11h45 ou 13h00-18h30	1/2 Journée avec repas 8h00-13h00 ou 11h45-18h30
inférieur à 400	7,94 €	4,00 €	6,35 €
de 400 à 699	9,31 €	4,64 €	7,41 €
de 700 à 899	13,50 €	6,84 €	10,84 €
de 900 à 1099	18,57 €	9,31 €	14,85 €
de 1100 à 1199	20,39 €	10,09 €	15,94 €
de 1200 à 1399	20,98 €	10,64 €	16,79 €
de 1400 à 1699	21,60 €	10,83 €	17,14 €
de 1700 à 1999	22,37 €	11,15 €	17,81 €
plus de 2000	24,20 €	11,98 €	19,33 €

Hors Valletais (sauf 2 semaines début août) + 30%

QF	Journée complète 8h00-18h30	1/2 Journée sans repas 8h00-11h45 ou 13h00-18h30	1/2 Journée avec repas 8h00-13h00 ou 11h45-18h30
inférieur à 400	10,32 €	5,20 €	8,26 €
de 400 à 699	12,11 €	6,03 €	9,64 €
de 700 à 899	17,55 €	8,89 €	14,09 €
de 900 à 1099	24,15 €	12,11 €	19,30 €
de 1100 à 1199	26,51 €	13,12 €	20,72 €
de 1200 à 1399	27,27 €	13,83 €	21,82 €
de 1400 à 1699	28,09 €	14,08 €	22,28 €
de 1700 à 1999	29,08 €	14,50 €	23,15 €
plus de 2000	31,46 €	15,57 €	25,13 €

21 - Délégation de Service Public
IFAC
Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac

Il est proposé au conseil municipal de valider les modifications les règlements intérieurs du pôle jeunesse, enfance et du multi accueil de la manière suivante :

- Harmonisation de certaines parties des règlements intérieurs des différentes structures (ex : les modalités de facturation entre le règlement intérieur du pôle enfance et celui du multi-accueil).
- Ajout d'une clause relative à la rupture de contrat en cours d'année dans le règlement Intérieur du multi accueil.
- Demande aux familles dans le règlement intérieur du pôle enfance et multi accueil de fournir obligatoirement les attestations MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) et les PAI (projet d'accueil individualisé).
- Ajout de la responsabilité médicale en cas de COVID et des règles d'isolement à respecter.
- Ajout en fin du règlement Intérieur du pôle enfance d'une page pour que le parent signe et certifie
  qu'il a bien lu le règlement (document à transmettre au responsable du service).
- Ajout sur le règlement intérieur du multi accueil et du pôle enfance des modifications en ce qui concerne le lieu d'accueil et de départ (hall /sas).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications des règlements intérieurs du pôle enfance et du multi accueil telles que présentées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES ECONOMIQUES

22 – Foire et Marché
Marché de VALLET
Avis sur la dérogation à la règle du repos dominical

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix "pour" et 3 abstentions (MM FAVREAU S. – GAULTHIER M. – GIRARDI F.) :

D'EMETTRE un avis favorable à l'octroi de dérogations à la règle du repos dominical jusqu'à 13 heures, valable durant trois ans pour tous les dimanches à partir du 6 juin 2021, des commerces non alimentaires compris dans le périmètre du marché dominical de Vallet, sous réserve de la délivrance de l'autorisation par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

DE FIXER le périmètre du marché de Vallet de la manière suivante : place Charles de Gaulle, rue d'Anjou, rue de Bazoges, rue des Forges, rue François Luneau, Rue Ribateau, Boulevard Pusterle.

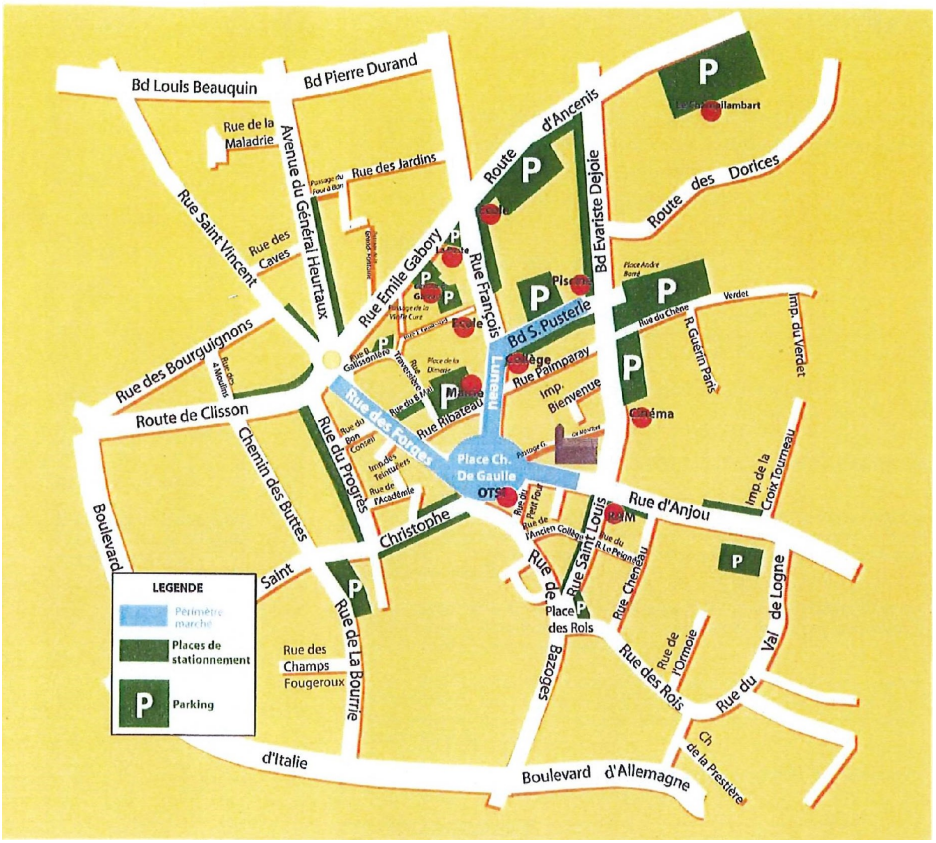

PERSONNEL COMMUNAL

23 - Ressources humaines

Temps de travail

Application de la durée légale de travail de 1607h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SUPPRIMER la journée dîtes « veille de fête », à compter du 1er janvier 2022, afin de se conformer à la durée légale du travail.

DE CONFIRMER que la journée de solidarité est accomplie par :
- le travail d'un jour de RTT (passant de 23 à 22 jours le nombre de RTT annuel pour un temps complet)
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées (fractionnées en demi-journées ou en heures), à l'exclusion des jours de congés annuels.

DE MAINTENIR la durée hebdomadaire de travail en vigueur au sein de la commune à :
- 39 h par semaine de travail effectif permettant de libérer 22 jours de réduction de temps de travail (RTT)
- 35 h par semaine, réparties sur 5 jours de travail équivalent à 7 h de travail par jour.

24 - Ressources humaines
Indemnité de fonction
Extension au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ETENDRE le versement de cette indemnité aux chefs de service de police municipale ;

DE FIXER cette indemnité aux taux maximum autorisés suivant l'indice détenu, soit 22% jusqu'à l'indice brut 380 et 30% au-delà ;

DE CHARGER le Maire d'en attribuer le montant individuel.

25 - Ressources humaines
Modification du tableau des effectifs
Création de postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CRÉER 4 postes au tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, à compter de ce jour :

●Filière technique
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 30/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 25/35ème

●Filière police
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet

DE MODIFIER en conséquence**,** le tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	1	1	1	1
Rédacteur principal 1cl	3	3	0	3
Rédacteur principal 2cl	4	4	3	0
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	7	7	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	8	8	6
Adjoint administratif	4	4	3	3
Sous total 1	32	32	26	24

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe 28/35	2	2	2	2
Adjoint administratif 28/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 15/35	1	1	0	0
Sous total 2	5	5	3	3

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	37	37	29	27

TEMPS COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	6	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	7	6	7
Adjoint technique	19	19	18	18
Sous total 1	39	40	37	38

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Adjoint technique principal de 2ème classe 30/35	1	2	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	3	3	1	3
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	2	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	1
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	4	2
Adjoint technique territorial 25/35	4	4	4	4
Adjoint technique territorial 21,5/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	6	6	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	34	36	27	27

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	73	76	64	65

TEMPS COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Chef de service PM	0	1	0	0
Brigadier-Chef principal	3	3	2	2
Brigadier	1	1	1	1

TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	4	5	3	3

TEMPS COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1

TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS COMPLET	Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 1ère classe				
Direction	1	1	0	1
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe				
Direction	1	1	1	0
Sous total 1	2	2	1	1

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 18-02-21	Autorisés au 03-06-21	Pourvus au 18-02-21	Pourvus au 03-06-21
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Direction	9,5/20	1	1	0	0
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	6,5/20	1	1	1	1
Piano	5,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	11,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	8/20	1	1	1	1
Flûte traversière	4,5/20	1	1	1	1
Clarinette	5,5/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	5/20	1	1	1	1
Guitare + direction	11,5/20	1	1	1	1
Guitare	6/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	1	1	1
Trompette	4/20	1	1	1	1
Technique vocale, chorale ados et enfants	9/20	1	1	1	1
IMS et éveil	7,46/20	1	1	1	1
Sous total 2		16	16	15	15
TOTAL FILIERE CULTURELLE		18	18	16	16

Suppression de poste

Création de poste

PREVENTION

26 -Convention
CDG44
Mission inspection hygiène et sécurité au travail - Signature d'une convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADHERER au service prévention des risques professionnels du CDG 44 pour la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité,

DIVERS

27 –Conseil des sages
Nomination des membres
Information

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **PREND ACTE** à l'unanimité de la désignation des membres du conseil des Sages indiqués dans le tableau ci-après **:**

ARDOUIN Colette
AUGISEAU Madeleine
FLEURANCE Jane
HERBRETEAU Claudine
HONORE Yvette
JOGUET Françoise
ORAIN Joëlle
CHARBONNIER Yvon
FOURNIER Gilbert
LECHAT Daniel
MAILLET Louis
MERLAUD Alain
PETITEAU Claude
BONDU Pascal
CARTERON Claude
PAPIN Colette

28 – Jury d'Assises 2022
Tirage au sort

Le tirage au sort a lieu via le logiciel Suffrage Web. Les tirés au sort sont les suivants :

NOM	PRENOMS	NOM D'EPOUSE
BARREAU	Léo	
BEAULIEU	Laura	
DURAND	Jacqueline	PINEAU
FREUCHET	Steven	
GABORY	Ségolène	
GANICHAUD	Béatrice	BOURDIN
GIBOUIN	Colette	PAPIN
HRYSZAN	Marie	DROUET
JAUNET	Marie-Thérèse	SECHER
LAMBERT	Marie-Thérèse	CAILLER
LE PARLOUER	Megane	
LINO	Raphaël	
LUCAS	Virginie	
MARTIN	Françoise	MACE
MEUCHE	Isabelle	
MONGODIN-RAMI	Nicolas	
PAVAGEAU	Lucie	
PETITEAU	Sébastien	
POTTIER	Magalie	
SAUVION	Estelle	DURAND
TOULLIOU	Chloé	

Après avoir présenté les dates à retenir et constatant que l'ordre du jour était épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.